



Saint-Brieuc, le 11 février 2014

Madame, Monsieur le Maire  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux

Pour nous, personnels enseignants et territoriaux, comme pour nos organisations syndicales départementales (CGT, FO, SNUipp-FSU, SUD), la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la prochaine rentrée pose de nombreux problèmes. Cette réforme n'est pas financée et repose sur les municipalités qui devraient dépenser des centaines de milliers d'euros pour respecter un décret qui ne satisfait personne. Elle se ferait au détriment des conditions d'apprentissage des élèves.

D'autres mesures étaient plus urgentes, pour les élèves et pour l'école, que cette modification des rythmes scolaires.

Depuis plus d'un an, des oppositions de plus en plus nombreuses se font entendre face à cette réforme imposée pour un soi-disant "mieux pour les enfants", argument qui ne convainc aujourd'hui plus personne.

Une vraie réforme des rythmes scolaires des élèves ne peut qu'être respectueuse des conditions de travail des personnels et de leurs statuts, respectueuse du cadre national et républicain de l'École publique, soucieuse de l'égalité de tous les élèves quelle que soit la commune où ils résident.

**C'est la raison pour laquelle, avec nos organisations syndicales, nous vous invitons à vous prononcer, par une délibération ou un vœu de votre conseil municipal, pour la suspension de la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée 2014.**

Pascal Connan pour FO,  
*5 rue de Brest 22000 Saint-Brieuc*  
Marylène Le Maux pour le SNUipp-FSU,  
*18 rue de Brest 22000 Saint-Brieuc*  
Michèle Le Tinnier pour SUD,  
*1 rue Zénaïde Fleuriot 22000 Saint-Brieuc*

Nous vous invitons à faire connaître cette délibération ou ce vœu de votre conseil municipal et à nous en adresser une copie à l'une des adresses ci-dessus.

NB : copie de ce courrier est également adressée à toutes les écoles publiques du département.